

Injustice pour le qota damande

Par champfo, le 10/09/2011 à 23:44

[citation]BOnjour jai un probleme je me suis fait ARRETER pour avoir griller un feu rouge , je suis en colere car jai passer au feu orange je ne pouver pas freiner car y avait une voiture pas loin derriere moi . De plus la police mon sois disan vu griller le feu sachant que eux ils etaient a une rue perpendiculaire a la mienne donc impossible quils ont vu le feu passer au rouge , preuve qui sache qu'ils ont fait une faute ils ont pas cocher la case retirer point pui il me dise si javais reconnu les fait il m'aurai laisser tranquil , donc amende de 90 euros a un jeune 2 ans de permis au chomage sa fait vraiment mal je vais contester mais jai besoin d'aife pour la lettre. Merci dite moi vau avis [/citation]

Par janus2fr, le 11/09/2011 à 09:10

Bonjour,

Ce genre de contestation est, en général, vouée à l'échec. Sans témoins extérieurs, ce sera la parole de plusieurs policiers assermentés contre la votre.

Par champfo, le 11/09/2011 à 09:38

mais ils ont pas coché la case retirer de point donc j'en aurais pas!

de plus le faite de contester sa va me repoussé l'echéance de paiement car je n'ai pas d'argent pour le moment.

Par champfo, le 11/09/2011 à 16:20

comme je suis au chômage c'ets possible de payer en plusieurs fois au trésor public ? Car je pense si je fait une lettre de contestation avec les problème économique du pays ils ne vont pas accepter!

Répondez moi vite car j'ai que 3 jour pour payé et demain sa fera 2 car je pense que Dimanche ne compte pas.

merci

Par Domil, le 11/09/2011 à 16:27

Pas pour une amende si basse (90 euros). Ce n'est que par la suite, qu'on peut éventuellement, demander des délais de paiement, que le TP n'a aucune obligation d'accepter

Par champfo, le 11/09/2011 à 16:35

je tenterais ma chance demain, si je conteste je vais gagner du temps pour payer l'amende?

2 plus il m'a mis une 2me amende car je n'avais pas A stipulant que permis - 2 ans sans un A punis par la lois j'ai 2 ans est 6 jour de permis de plus il a pas coché la case de l'amande (du prix) donc je sais pas si faut payé ou si c'est une amande global avec la 1 ere

Par razor2, le 12/09/2011 à 20:27

Bonjour, vous ne pourrez pas contester pour la case retrait de points non cochée sur le fond de l'infraction. Par contre, une fois les points enlevés, vous pourrez réclamer au Ministère qu'on vous les recrédite. Pour l'amende, je vous conseille de la payer si vous ne voulez pas être redevable de plus...

Par champfo, le 12/09/2011 à 20:42

J'ai contesté car au pire des cas je payerais mon amende de 90 euros c'est la police municipal et le tribunal de police qui me l'on dit.

Par Domil, le 12/09/2011 à 21:16

Non, au pire des cas, vous allez payer l'amende majorée soit 375 euros, c'est un mauvais calcul

Par champfo, le 12/09/2011 à 21:22

ah bon il y a marqué en plus sur la contravention si la demande n'aboutie pas un truk dans le gore je payerais égal est moins ...

ne me dite pas sa sérieusement la je ne pourrais pas la payer déjà en découvert de 320 euros

Par Domil, le 12/09/2011 à 21:45

La contestation aboutit soit au classement soit à la transmission au tribunal. Là, c'est mini l'amende forfaitaire de 135 euros et souvent l'amende majorée à 375 euros. Contester c'est prendre un pari, soit payer plus, soit ne pas payer.

Par champfo, le 12/09/2011 à 22:02

de manière est que le forum soit témoin je suis dans la merde 20 an endetté jusqu'au coup la vie ne me sourit pas déjà plusieurs tentative de suicide car j'en peut plus si sa me tombe sa sur la tronche alors révélé a la France se forum quand je serais mort

Par Domil, le 12/09/2011 à 22:14

Plaie d'argent n'est pas mortelle

Par champfo, le 12/09/2011 à 22:25

au si car j'ai tout perdu a ce jour famille vie professionel et bientôt logement de Opac

Par razor2, le 13/09/2011 à 13:41

La santé est le plus important. Ce qui ne tue pas rend plus fort. Alors soyez courageux pour affronter les tracas de la vie. Vous êtes jeune, les emmerdes, vous en aurez d'autres! Dans votre cas, si vous avez contesté, l'OMP vous répondra par la négative et vous aurez à payer les 135 euros forfaitaires. Vous aurez donc perdu "45 euros" de plus par rapport à l'amende minorée.

Par champfo, le 13/09/2011 à 16:31

justement j'ai pas d'argent pour payé les 90 euros c'est pour sa j'ai contesté alors j'en est moin pour les 135 euros aujourd'hui 60 euros a payé d'agio hummmmmmm